



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE CONTERN

Séance publique du: 21 avril 2021

Annonce publique et convocation des conseillers : 15 avril 2021

Administration Communale
CONTERN
Grand-Duché de Luxembourg

Membres présents : MM. ZOVILE-BRAQUET Marion, bourgmestre, SCHILTZ Fernand, échevin, JUNGBLUT Tom, échevin, EIFES Eric, ZHU Dali, SCHMITZ Jean-Pierre, DI GENOVA Jean-Pierre, LAKAFF Laurent, ARRENSDORFF Jean-Jacques, WOLTER Laurence et WEYMERSKIRCH Patrick, conseillers, TAZIAUX Tim, secrétaire f.f.

Absent excusé:

Point de l'ordre du jour: No 17

Objet: Taxe d'utilisation et taxe-caution pour la location des salles communales et du matériel communal - Adaptation

Le Conseil Communal,

Considérant la délibération du conseil communal du 15 avril 2020, portant adaptation de la taxe d'utilisation et taxe-caution pour la location des salles communales et du matériel communal ;

Considérant que la commune reçoit de plus en plus de demandes pour des locations à courte durée des salles communales par des syndicats des copropriétés, des entreprises locales ou des personnes privées ;

Considérant que le règlement actuel ne prévoit pas de telle « Location à courte durée » ;

Vu les articles 99 et 107 de la Constitution ;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988 telle qu'elle a été modifiée par la suite

Après en avoir délibéré conformément à la loi et à l'unanimité des voix

Décide

de modifier, avec effet au 1er juillet 2021, sous condition d'approbation de la présente par l'autorité supérieure, le règlement taxe d'utilisation et taxe-caution pour la location des salles communales et du matériel communal comme suit :

Chapitre 5 : Location à courte durée

La commune de Contern propose aussi de louer les salles communales reprises sous le chapitre 2 du présent règlement taxe pour une courte durée (inférieure à 3 heures). Les salles « Hall sportif um Ewent » et « Ecole fondamentale Salle Amphi » sont exclues et ne pourront pas faire l'objet d'une location à courte durée.

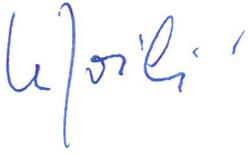
La location est réservée aux réunions des syndicats des copropriétés où la résidence se trouve sur le territoire de la commune de Contern, des syndicats dans laquelle la commune de Contern est membre, des habitants de la commune de Contern et des personnes morales locales.

La location à courte durée s'applique uniquement aux réunions et conférences et non pas aux festivités / réunions du type anniversaire, mariage, communion, fête de fin d'année.

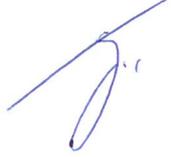
Le tarif de la location s'élève à 75€ pour un maximum de 3 heures et le demandeur ne devra pas payer une caution de 800€.

Ainsi décidé à Contern, date qu'en tête
Suivent les signatures
Pour expédition conforme
Contern, le 21 avril 2021

Le bourgmestre,

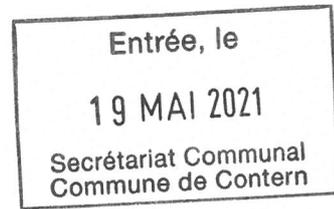


Le secrétaire f.f.,





LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur



Notre réf.: 838x317ef/NH
Votre réf.:

Commune de Contern
Madame la Bourgmestre

4, place de la Mairie
L-5310 Contern

Luxembourg, le 10 mai 2021

Objet : Modification de la taxe d'utilisation et de la taxe-caution pour la location des salles communales et du matériel communal
Délibération du conseil communal du 21 avril 2021

Madame la Bourgmestre,

J'ai l'honneur de vous informer que j'approuve la délibération du 21 avril 2021 aux termes de laquelle le conseil communal de Contern a modifié la taxe d'utilisation et la taxe-caution pour la location des salles communales et du matériel communal.

Ladite délibération reste encore à être publiée en due forme et à être reproduite en 1 exemplaire muni du certificat de publication, après quoi il en sera fait mention au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg.

Veillez agréer, Madame la Bourgmestre, l'assurance de ma parfaite considération.

La Ministre de l'Intérieur

Taina Bofferding





dynamesch engagéiert fir Iech

**Gemeng
Conter**

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que le conseil communal, lors de sa séance du 21 avril 2021, a modifié la taxe d'utilisation et la taxe-caution pour la location des salles communales et du matériel communal.

La délibération a été approuvée par Madame la Ministre de l'Intérieur en date du 10 mai 2021 sous la référence 838x317ef/NH.

Le texte de ladite délibération est à la disposition du public à la maison communale, où il peut en être pris copie sans déplacement.

Contern, le 20 mai 2021

Le Bourgmestre,

Le Secrétaire ff,



COPIE

Commune de Contern

Brm.- Retourné à Madame la Ministre de l'Intérieur avec la délibération munie du certificat de publication en exécution de l'article 82, alinéa 5, de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

Contern, le 26 mai 2021

Le bourgmestre,